

COMPTE RENDU DE SEANCE COMITE SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2020

Délégués	60	En exercice	60	
Présents	31	Pouvoirs	2	Suffrages exprimés 33

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 05 février 2020 à la suite de la convocation adressée le 28 janvier 2020.

PRESENTS

ALLARD-CHALANCON Josyane - ANSELMETTI Christine - BERRY Frédéric - BLACHIER Yvan - BONHOMME Laurent - BOUIX Monique - BOULON Jean-Luc - BROUSSE Karine - CLOT Olivier - COURTAULT Joëlle - CROS Pierre - CURINIER Maria-Isabel - DAL PRA Yvette - DORNE Thierry - ETIENNE René - FAURE Philippe - FILIPPI Michel - FOUREZON André - FREYDIER Nicolas - JOSY Christian - LADREYT André - MANDON Murielle - MICHELAS Jean - PICARD Frédéric - PRIEZ Patrick - PUAUX Frédéric - RANC Christian - SERRE Denis - TEYSSIER Baptiste - VIALATTE François - VIGNAL Jérôme

ABSENTS REPRESENTES

DEBARD Christine représentée par BOULON Jean-Luc
FAURE Annie représentée par VIGNAL Jérôme

ABSENTS non REPRESENTES

ARGAUD Roland - BARD Marc - BARRES Gilles - BARRIOL Marie-Laure - BESSON Charly - BLACHE Joël - BLANC Luc - CHAMBERT Christine - CHARPENNEY Serge - CHAUSSINAND Didier - CLARET Nicolas - CLEMENT Raphaël - COSTE Arnold - D'ANNUNZIO Marie-Thérèse - DE BREBISSON Cyrille - ESTEOLLE Claude - FARGIER Franck - FISCHER Sabine - FRAYSSE Bernard - GARDES Michel - GIRARDOT François - IMBERT Sandrine - LEBRUN Paul - MAZAT Arnold - MEISSNER Philippe - SABA Christophe - SOULAGEON Pierrette

PRESENTS ES-QUALITE

CHABAL Séverine - DESMARIES Nicolas - FORNS LAURENT Laurence

SECRETAIRE DE SEANCE

Mr FOUREZON, assisté de Mme Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 18h20 et demande à Madame CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

Préalablement, Monsieur le Président demande l'autorisation de soumettre au Comité Syndical deux compléments à la note de synthèse : Convention ECO-TLC et demande de subvention pour la pelle de manutention. A l'unanimité, l'autorisation est donnée.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET GENERAL

Délibération N°01/2020

Monsieur le Président laisse la présidence à Monsieur André FOUREZON. Monsieur FOUREZON présente le Compte Administratif 2019 (voir les annexes 1 et 2).

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		424 001.69 €		255 169.05 €
Opération de l'exercice	1 838 403.28 €	1 810 150.78 €	1 307 287.98 €	1 123 826.96 €
Totaux	1 838 403.28 €	2 234 152.47 €	1 307 287.98 €	1 378 996.01 €
Résultats		395 749.19 €		71 708.03 €
Reste à réaliser			50 155.00 €	
Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de			71 708.03 €	Au cpte 001 – Excédent d'investissement reporté
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			0.00 €	Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			395 749.19 €	Au cpte 002 – Excédent de fonctionnement reporté

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le Compte Administratif 2019 comme défini ci-dessus,**
- **D'approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :**
 - **excédent de fonctionnement reporté de 395 749.19 € au compte 002**
 - **solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 71 708.03 € au compte 001**

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE

Délibération N°02/2020

Monsieur le Président laisse la présidence à Monsieur André FOUREZON. Monsieur FOUREZON présente le Compte Administratif 2019 (voir les annexes 3 et 4).

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		98 634.97 €		2 321.45 €
Opération de l'exercice	325 447.15 €	357 521.73 €	22 408.46 €	19 528.52 €
Totaux	325 447.15 €	456 156.70 €	22 408.46 €	21 849.97 €
Résultats		130 709.55 €	558.49 €	

Reste à réaliser	19 335.00 €	
Considérant le déficit d'investissement, décide d'affecter la somme de	558.49 €	Au cpte 001 – Déficit d'investissement reporté
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	30 000.00 €	Au cpte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	100 709.55 €	Au cpte 002 – Excédent de fonctionnement reporté

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le Compte Administratif 2019 comme défini ci-dessus,**
- **D'approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :**
 - **excédent de fonctionnement reporté de 100 709.55 € au compte 002**
 - **excédent de fonctionnement capitalisé 30 000.00 € au compte 1068**
 - **solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 558.49 € au compte 001**

3. COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET GENERAL

Délibération N°03/2020

Monsieur le Président explique que le compte de gestion est identique au compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2019**

4. COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE

Délibération N°04/2020

Monsieur le Président explique que le compte de gestion est identique au compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2019**

5. BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET GENERAL

Délibération N°05/2020

Monsieur le Président rappelle que lorsque nous avons modifié notre système de collecte, nous avons précisé que si l'impact environnemental était fort, les économies engendrés par la baisse des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles dû à un meilleur tri permettraient de maîtriser en partie les augmentations à venir. Le budget 2020 en est l'exact reflet :

- Augmentation de la Taxe Générale des Activités Polluantes : comme souhaitée par l'Etat et qui connaîtra une évolution tarifaire constante dans les années à venir,
- L'impact financier très important de la gestion des déchets verts, Bois A et Bois B du en particulier à l'arrêt de la Société Merland. L'achat d'une pelle, entre autre, nous permettra d'optimiser les tonnages, les transports, permettant in fine, de gérer au mieux les surcouts, sujet abordé au point 9 de ce comité,
- L'effondrement (il n'y a pas d'autre mot), des cours du carton, du papier, des plastiques avec des prix de reprise proche de 0 et peut être bientôt en négatif. Ce problème n'est pas inhérent au SICTOMSED, cette crise en devenir est mondiale. Les pays émergents qui étaient de gros importateurs de ces matières ont fermé leurs frontières et nous continuons à produire plus de déchets que nous ne pouvons en valoriser,
- La nouvelle réglementation sur la gestion de l'amiante (collecte et transport)

Des perspectives peu réjouissantes, et c'est là où notre nouveau système de collecte, avec 28% de baisse des OMR (qui génère sur 2 ans une baisse de notre participation au SYTRAD d'environ 100 000.00 €), des économies d'échelle, doublé d'une gestion au plus près du fonctionnement technique et financier du syndicat, nous permet de présenter un budget 2020 en baisse du produit attendu de 2%, avec pour conséquence une nouvelle baisse de la TEOM de 2%.

Après celle de 2019 de 3%, notre nouveau système de collecte, malgré des circonstances défavorables, nous a permis une baisse de 5 % de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en deux exercices.

Mais rien n'est acquis, il y aura forcément un effet de palier. La baisse des OMR qui je l'espère continuera ne sera pas dans les mêmes proportions, mais tout est possible. Deux points sont à étudier :

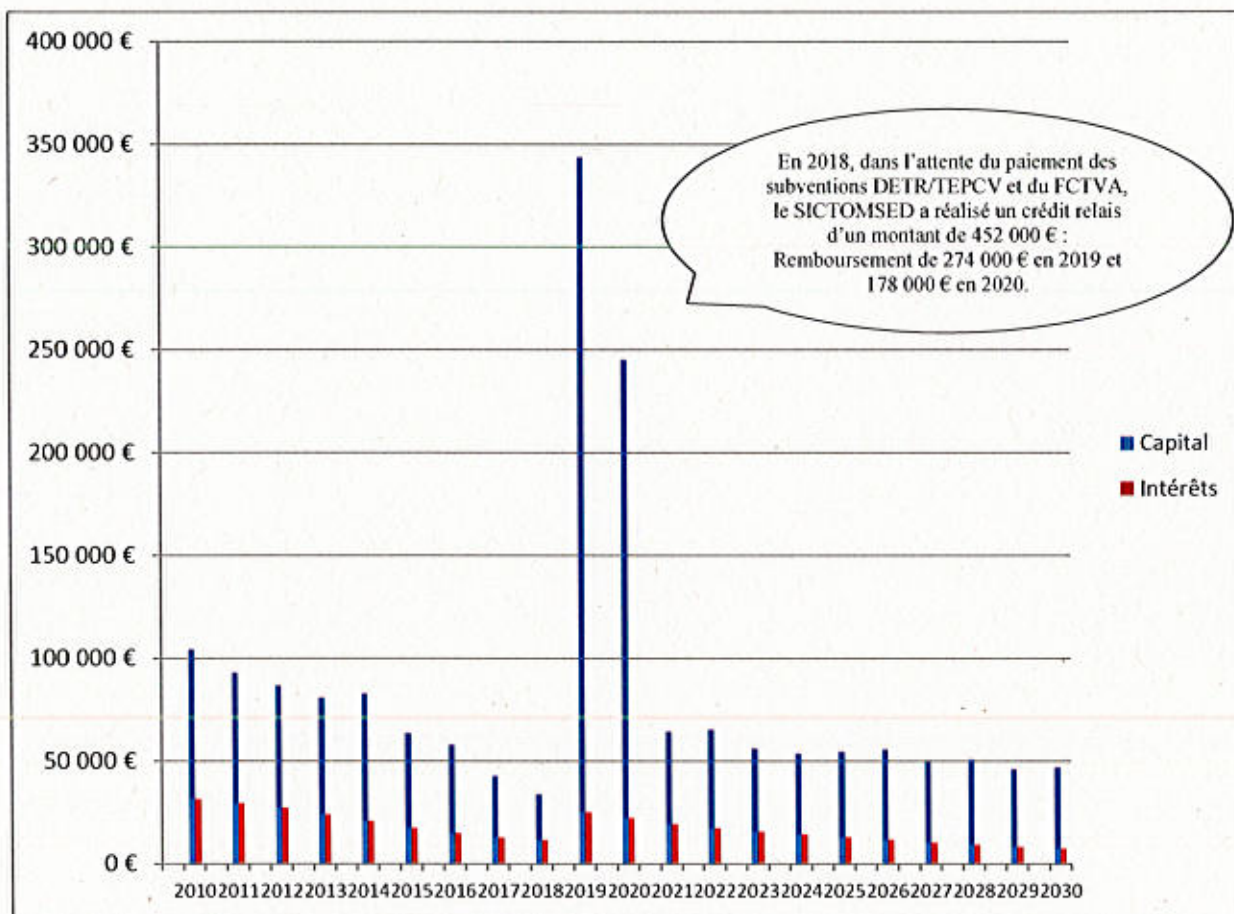
- Au 1er semestre 2019, la baisse des OMR était de 33%, nous constatons que la saison estivale nous a été défavorable, est-ce un problème de communication. Nous allons nous rapprocher des Offices du Tourisme afin de gérer au mieux ce problème.
- Un autre point préoccupant, qui malgré sa facilité de mise en place pèse lourdement sur notre pourcentage, donc sur notre budget : les fêtes estivales, les repas en commun ou à quelques exceptions près, le tri n'est pas, ou mal effectué, ou le verre, le plastique, les déchets alimentaires sont jetés dans le même sac et ceux dans des volumes très importants. Là aussi, le SICTOMSED devra travailler sur la communication via les Communes et Communautés de Communes.

Pour finir, Monsieur le Président tient à remercier tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce dernier budget, les élus bien sûr, mais aussi les permanents qui par leur investissement m'apportent une grande aide.

Monsieur le Président donne la parole à Madame CHABAL qui présente le Budget Primitif – Budget Général 2020 (voir les annexes 5 – 6 - 7 et 8).

Monsieur PUAUX demande quel est l'état de l'endettement du SICTOMSED.

Etat de l'endettement annuel du SICTOMSED - 2010 à 2030



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'accepter le Budget Général Primitif 2020 tel qu'il a été présenté.**

6. BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE

Délibération N°06/2020

Monsieur le Président donne la parole à Madame CHABAL qui présente le Budget Primitif – Budget Général 2020 (voir les annexes 9 – 10 - 11 et 12).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'accepter le Budget Général Primitif 2020 tel qu'il a été présenté.**

7. EMPRUNT 2020 BUDGET GENERAL

Délibération N°07/2020

Pour équilibrer le budget d'investissement 2020, il est prévu un emprunt d'un montant de 159 000.00 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à effectuer un ou des emprunts pour un montant maximum de 159 000.00 € auprès du ou des établissements financiers qui pratiqueront les meilleures conditions.

8. EMPRUNT 2020 BUDGET ANNEXE

Délibération N°08/2020

Pour équilibrer le budget d'investissement 2020, il est prévu un emprunt d'un montant de 27 522.94 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à effectuer un ou des emprunts pour un montant maximum de 27 522.94 € auprès du ou des établissements financiers qui pratiqueront les meilleures conditions.

9. MARCHE : ACHAT D'UNE PELLE DE MANUTENTION NEUVE AVEC UN GRAPPIN A METAUX

Délibération N°09/2020

La commission d'appel d'offres concernant le marché « Achat d'une pelle de manutention neuve avec un grappin à métaux » a eu lieu le 27 janvier 2020 à 18h00. Quatre entreprises ont répondu à la consultation.

Après avoir étudié les différentes offres (Annexe 13), la Commission d'Appels d'Offres a décidé de proposer au Comité Syndical d'attribuer le marché à l'entreprise ETS PAYANT.

Monsieur PRIEZ demande quelles sont les formations à avoir pour utiliser cette pelle de manutention.

Monsieur DESMARIES répond qu'il faut avoir une attestation de conduite professionnelle.

Monsieur VIALATTE demande s'il y a des chaufferies qui seraient susceptibles d'utiliser notre bois.

Monsieur DESMARIES répond qu'actuellement aucune chaufferie dans notre secteur n'est susceptible d'accepter notre gisement de bois. Par contre, le SICTOMSED a contacté Fibois et le SDE07 (...) pour faire connaître notre gisement.

Monsieur BOULON demande quelle est la marque de la pelle de manutention et son lieu de fabrication.

Monsieur DESMARIES répond que c'est une pelle de manutention FUCHS fabriqué en Allemagne.

Monsieur BERRY demande le prix de la pelle de manutention.

Monsieur le Président répond que la pelle de manutention coûte 232 000.00 € HT.

Monsieur JOSY demande où se trouve le Service Après-Vente.

Monsieur DESMARIES répond que le SAV se trouve à Portes les Valence – ETS PAYANT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ❖ **D'attribuer le marché à l'ETS PAYANT**
- ❖ **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché.**

10. DEMANDE DE SUBVENTION

Délibération N°10/2020

Depuis la mise en place de la déchèterie, nous avons géré d'une manière optimale la gestion des déchets verts et bois grâce à l'Entreprise MERLAND de Saint Fortunat sur Eyrieux qui effectuait le broyage et le traitement des déchets verts et du bois via sa chaufferie (valorisation énergétique). Mais au mois de juin 2019, nous avons appris l'arrêt de l'activité de l'ETS Merland qui effectue la prestation de broyage, transport et traitement de nos déchets verts / Bois A ainsi que le broyage du bois B.

L'ETS Merland ne peut garantir sa prestation que jusqu'à fin décembre 2019. Cette modification inattendue et rapide ainsi que l'augmentation constante des déchets collectés nous imposent une nouvelle façon de travailler nos bois A et B ainsi que nos déchets verts. Nous avons étudié plusieurs solutions :

1 - Dans un premier temps nous avons contacté des entreprises capables d'effectuer le broyage de ces trois déchets. Les entreprises nous ont répondu qu'il fallait un tonnage minimum de 1 500 tonnes pour intervenir sauf une entreprise (Rappel : nous produisons environ 1 500 tonnes par an mais nous déclenchons un broyage tous les 100 tonnes car nous n'avons pas la place de stocker). La seule entreprise qui nous a répondu est capable de broyer les trois déchets, mais les tarifs proposés sont élevés.

2 - Nous avons envisagé de nous équiper d'un broyeur et réaliser la prestation nous-même. Le problème est que nous n'avons pas les volumes suffisants pour amortir un broyeur de ce gabarit, de plus les frais d'entretien sont élevés. Il faudrait trouver des tonnages externes au SICTOMSED pour lisser les coûts.

3 - Nous avons ensuite cherché des exutoires proches pour procéder au vidage des bennes directement après collecte sans pré traitement. Les solutions trouvées sont assez éloignées ce qui impacte les coûts de transport de manière significative.

4 - Enfin nous avons étudié le pré-traitement avec un matériel de grappinage. Ce matériel permet de « densifier » les déchets grossièrement afin d'optimiser le tonnage. Cette solution propose aussi les avantages de ne plus déposer les déchets au sol (gain de place) et de pouvoir travailler les autres déchets (dib, carton, ferrailles, etc...).

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique, la quatrième solution portant sur l'achat d'un matériel de grappinage permettant une meilleure compaction des déchets en benne ouverte paraît la plus adéquate. En effet, l'évolution de nos tonnages de déchets verts, bois A / bois B et l'arrêt de la prestation de broyage de l'Entreprise MERLAND nécessite obligatoirement un prétraitement afin d'optimiser les transports. L'avantage de cette solution est également le prétraitement des Déchets Industriels Banals, de la ferraille et des cartons.

Evolution des tonnages de déchets verts, Bois A et Bois B collectés :

	Tonnages collectés Déchets verts – Bois A et Bois B (Base : 10227 habitants)
2005	326
2006	146
2007	548
2008	685
2009	535
2010	651
2011	606
2012	923
2013	872
2014	1002
2015	973
2016	1223
2017	1068
2018	1046
2019	1 576

Soit une augmentation de 1 250 tonnes en 15 ans

Nombre de Transport des déchets à compter de janvier 2020 :

Le transport se fait en camion remorque 44 tonnes . Les lieux de traitement des déchets étant à Lavilledieu/Chatuzange le Goubet/Bourg de Péage ou roussas : un transport représente au minimum 120 km aller/retour

	Sans pré-traitement		Avec pré-traitement : matériel de grappinage et de compaction	
Tonnages collectés – Type de déchets	Poids moyen /voyage	Nombre de transport *	Poids moyen / voyage	Nombre de transport *
Déchets verts Bois A Bois B (1300 tonnes)	5 tonnes	260	16 tonnes	81
Ferraille (310 tonnes)	9.5 tonnes	33	14 tonnes	22

	Sans pré-traitement		Avec pré-traitement : matériel de grappinage et de compaction	
Cartons (412 tonnes)	4.2 tonnes	98	8 tonnes	51
Déchets Industriels Banals (2397 tonnes)	16 tonnes	150	17 tonnes	140 Amélioration de la sécurité et des conditions de travail
TOTAL		541 Transports en camion- remorque 44 tonnes		294 Transports en camion- remorque 44 tonnes

Ce projet nécessitant un investissement important (estimation : 250 000.00 € HT) va permettre au SICTOMSED :

- ❖ De limiter la hausse des coûts pour le pré-traitement et le transport des déchets verts, du Bois A et du Bois B : le SICTOMSED réalisera 81 voyages en camion-remorque contre 260 si aucune solution n'est trouvée pour le pré-traitement et l'optimisation des transports.
- ❖ D'améliorer les conditions de travail des employés (compactage des DIB) et la sécurité,
- ❖ D'atteindre les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : amélioration du bilan carbone en diminuant les transports.

Pour rappel, la promulgation de l'arrêté préfectoral d'interdiction de brûler les déchets verts du 18 mars 2013 n'a pas été précédée de concertation avec les acteurs de la gestion des déchets, ni d'accompagnement technique ou financier. L'évolution des tonnages de déchets verts et bois sur les déchèteries devenant un enjeu financier et environnemental très important, le Comité Syndical du SICTOMSED espère qu'une attention particulière sera portée à son projet concernant l'achat de ce matériel.

Le matériel de grappinage étant la solution la plus adaptée tant au niveau financier qu'environnemental, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président :

- ❖ A déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME, du Département de l'Ardèche et de la Région Auvergne Rhône Alpes

Dépenses investissements	Montant HT
Compte 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques - Matériel de grappinage	250 000.00 €
TOTAL	250 000.00 €

- ❖ A signer tous documents relatifs à cette demande de subvention

11. PARTICIPATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Délégation N°11/2020

Monsieur le Président propose de calculer le montant des participations des Communautés de Communes de la façon suivante : (valeurs locatives définitives 2020) x (taux de TEOM)

Le taux de la TEOM applicable aux communes adhérentes au SICTOMSED sera le suivant :

Besoin du SICTOMSED : 1 305 000.00 €
(Participation des Communautés de communes)
Valeurs locatives totales

Pour information, le produit encaissé de la Participation des Communautés de Communes en 2019 était de 1 331 721.57 €.

Monsieur BLACHIER demande pourquoi nous baissions la participation alors que nous empruntons.

Monsieur le Président répond que l'emprunt (partie investissement) permet d'étaler le paiement d'une partie des investissements au regard de leur durée de vie. Pour 2020, nous allons emprunter pour la pelle de manutention qui aura une durée de vie de 15 ans.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le mode de calcul des participations des Communautés de Communes
- De ce fait, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera chiffré lorsque les Communautés de Communes nous auront transmis les bases 2020.
- Les participations des Communautés de Communes seront calculées de la façon suivante : (valeurs locatives définitives 2020) x (taux de TEOM)

12. REDEVANCE SPECIALE 2020 – BUDGET GENERAL

Délégation N°12/2020

Monsieur le Président présente les nouveaux tarifs pour 2020 et indique que la baisse de 2% sera également appliquée aux bâtiments publics / campings qui sont exonérés de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

REDEVANCE SPECIALE 2020

	Pour mémoire TARIFS 2019 TTC en euros	TARIFS 2020 TTC en euros
Communes – bâtiments publics communaux	Forfait 2.34 €/habitant	Forfait 2.29 €/habitant

	Pour mémoire TARIFS 2019 TTC en euros	TARIFS 2020 TTC en euros
Centre des finances publiques (locaux administratifs) – Le Cheylard	Forfait : 702.00 €	Forfait : 687.96 €
La Poste	Forfait Le Cheylard : 1 179.39 € St Martin de Valamas : 596.36 €	Forfait Le Cheylard : 1 155.80 € St Martin de Valamas : 584.43 €
La Maison du Site du Gerbier de Junc	Forfait : 1 852.00 €	Forfait : 1 814.96 €
Hôpitaux (calcul basé sur 88% d'occupation des lits – 800 grammes de déchets par jour)	(Nombre de lits * 88%)*365 jours * 800 gr* 266.08 €/tonne	(Nombre de lits * 88%)*365 jours * 800 gr* 260.76 €/tonne
Collège/Lycée (calcul basé sur le nombre de demi-pensionnaire – 400 grammes de déchets par jour – 160 jours d'école par an)	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 266.08 €/tonne	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 260.76 €/tonne
Campings publics et privés (calcul basé sur le nombre d'emplacement – 1.2 kg de déchets par jour/emplacement – 60 jours d'ouverture)	Nombre d'emplacement*1.2kg*60 jours* 266.08 €/Tonne	Nombre d'emplacement*1.2kg*60 jours* 260.76 €/Tonne
Location broyeur petit modèle	7.50 € le 1 ^{er} jour 4.50 € pour les jours suivants Caution : 600.00 € par chèque non encaissé	7.50 € le 1 ^{er} jour 4.50 € pour les jours suivants Caution : 600.00 € par chèque non encaissé
Location broyeur grand modèle	9.00 € le 1 ^{er} jour 6.00 € pour les jours suivants Caution : 1 100.00 € par chèque non encaissé	9.00 € le 1 ^{er} jour 6.00 € pour les jours suivants Caution : 1 100.00 € par chèque non encaissé
Collecte des bennes	61.06 €/l'heure	61.06 €/l'heure
Location des bennes	90.56 €/mois	91.88 €/mois
Tarif horaire Main d'œuvre	31.90 € / heure	32.37 € / heure
Déplacement Fourgon (à ce prix il faut rajouter le tarif horaire main d'œuvre)	0.66 €/Km	0.66 €/Km

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2020 tel que définis ci-dessus.

13. REDEVANCE SPECIALE 2020 – BUDGET ANNEXE

Délibération N°13/2020

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DESMARIES qui présente les nouveaux tarifs pour 2020.

REDEVANCE SPECIALE 2020

		Pour mémoire tarifs HT en euros 2019	Tarif HT en euros 2020
Location bennes et conteneurs	Location des bennes ouvertes	71.39 €/Mois	72.44 €/Mois
	Location des bennes à toit coulissant	107.18 €/Mois	108.76 €/Mois
	Location conteneur aérien 4 m3	17.13 €/Mois	17.38 €/Mois
	Location conteneur aérien 5 m3	24.33 €/Mois	24.69 €/Mois
	Location conteneur semi-enterré 5 m3	38.77 €/Mois	39.34 €/Mois
	Collecte des bennes	57.19 €/heure	57.19 €/heure
Prétraitement	Prétraitement et manutention DECHETS INDUSTRIELS BANALS	25.12 €/Tonne	25.49 €/Tonne
	Prétraitement et manutention CARTON + mise en balle	38.53 €/Tonne	61.10 €/Tonne
Transports	Transport au voyage pour Chatuzange-le-Goubet - VEOLIA si moins de 15 tonnes de déchets	458.67 €/Voyage	458.67 €/Voyage
	Transport DIB avec au moins 15 tonnes de déchets	30.58 0€/Tonne	30.58 €/Tonne
	Transport Carton	50.40 €/Tonne	50.40 €/Tonne
	Transport ferraille pour 8 tonnes	458.67 €/Voyage	458.67 €/Voyage
	Transport gravats	22.93 €/Tonne	22.93 €/Tonne
Traitement	Elimination des DIB avec Taxe Générale des Activités Polluantes TGAP à 25.00 € HT/T au 01/01/2020	93.00 €/Tonne	99.00 €/Tonne
	Elimination des inertes	3.50 €/Tonne	3.50 €/Tonne
	Traitement des pneus en mélange	330.00 €/Tonne	330.00 €/Tonne
	Reprise cartons (prix indicatif - variation mensuelle)	41.00 €/Tonne (01/2019)	0.00 €/Tonne (01/2020)
	Reprise métaux (prix indicatif - variation mensuelle)	102.00 €/Tonne (01/2019)	60.00 €/Tonne (01/2020)
	Conditionnement, transport et mise en CSDU des Déchets Industriels Banals avec Taxe Générale des Activités Polluantes avec TGAP à 25.00 € HT/T au 01/01/2020	148.70 €/Tonne	155.07 €/Tonne
	Transport et traitement des déchets verts	128.76 €/Tonne	138.17 €/Tonne
	Transport et traitement du Bois A	182.72 €/Tonne	199.53 €/Tonne
	Transport et traitement du Bois B	129.62 €/Tonne	137.13 €/Tonne
	Lavage désinfection des bennes	29.84 €/Rotation	30.28 €/Rotation
	Tarif horaire Main d'œuvre	32.84 €/Heure	33.32 €/Heure
	Déplacement Fourgon (à ce prix il faut rajouter le tarif horaire de main d'œuvre)	0.56 €/Km	0.56 €/Km

Reprise matériaux : les prix de reprise des différents matériaux seront corrigés mensuellement suivant les négociations avec les repreneurs.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2020 tel que définis ci-dessus.

14. PARTICIPATION CDC VAL'EYRIEUX POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES OMR/TRI SELECTIF ET ACCES DECHETERIE POUR LA PARTIE DE LA COMMUNE DE ST CLEMENT LE BAS

Délibération N°14/2020

Monsieur le Président rappelle que le SICTOMSED réalise une prestation de services pour la Communauté de Communes VAL'EYRIEUX – Année 2020 pour la collecte des ordures ménagères et l'accès à la déchèterie du Cheylard pour 32 habitants de la commune de St Clément « le bas » :

- Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles : 250.16 Kg/habitant – base : 32 habitants :

➤ 8T (poids moyen 250.16 kg/an/habitant) * 424.00 €/Tonne (prix de revient) = 3 392.00 €

- Collecte et traitement du tri sélectif : 62 Kg/habitant – base : 32 habitants :

➤ 1T984 (poids moyen 61 kg/an/habitant) * 84.00 €/Tonne (prix de revient) = 166.66 €

- Accès à la déchèterie du Cheylard : 20.76 €/habitant – base : 32 habitants

➤ 32 habitants * 20.76 € (prix de revient) = 664.32 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de facturer à la CDC VAL'EYRIEUX la somme de 4 222.98 € pour l'année 2020.

15. CONVENTION ECO-TLC 2020-2022

Délibération N°15/2020

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DESMARIES qui explique qu'aux termes de l'article L. 541-10-3 du Code de l'Environnement, toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché français à titre professionnel des TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) neufs destinés aux ménages sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. Afin de pouvoir répondre à cette obligation, Eco TLC a été créée le 05 décembre 2008 et agréée par Arrêté Interministériel, pour d'une part percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits TLC neufs destinés aux ménages et, d'autre part, verser les soutiens aux opérateurs de tri et aux Collectivités Territoriales, conformément aux dispositions de son cahier des charges. Ayant la compétence collecte sur l'ensemble du territoire, ECO TLC nous a sollicité pour signer une convention. ECO TLC verse un soutien financier (population municipale * 10 centimes d'€/an).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec ECO-TLC applicable au 01 janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

16. INFORMATIONS DIVERSES

❖ Communication SYTRAD

Chaque année le SYTRAD contacte les écoles (Cycle 2 et 3) pour proposer :

- Des animations (gratuitement) : chaque animation est composée de deux interventions réparties sur l'année scolaire avec, entre chacune d'entre-elles, des activités à réaliser avec l'enseignant dans le cadre d'un projet pédagogique de classe et des visites de sites.
- Des visites de sites : Centre de tri et Centre de Valorisation des Ordures ménagères résiduelles

Bilan pour l'année 2019 pour les écoles de notre territoire : aucune animation scolaires et aucune visite de site

❖ Enlèvement des dalles

L'opération concernant l'enlèvement des dalles (des anciens bacs d'OMR) est terminée. S'il reste des dalles dans votre commune, veuillez le signaler au SICTOMSED.

❖ Déchèterie

Pour information, le SICTOMSED ne collecte plus les bouteilles de gaz, elles doivent être ramenées au point de vente.

❖ Mise en place des conteneurs cartons et Textiles/Chaussures/Linge de maison

Fin décembre/début janvier, le SICTOMSED a mis en place des conteneurs pour les cartons bruns. Dans un premier temps, à titre expérimental nous avons installé 10 conteneurs (Mézilhac, Mariac, Le Cheylard : 2 points, Saint Martin de Valamas (2 points), Belsentes, Arcens, Albon d'Ardèche, Issamoulenc) : nous allons étudier le remplissage de ces colonnes et les tournées à mettre en place. Le but est d'installer une colonne dans chaque commune.

En janvier, le SICTOMSED a changé de prestataire pour la collecte des Textiles Linge de maison et Chaussures (TLC). Depuis janvier 2020, nous travaillons avec l'Entreprise PHILTEX. Neuf communes sont équipées de conteneurs contre trois auparavant : Le Cheylard (4 points), Saint Martin de Valamas (1 point), Saint Pierreville (1 point), Saint Julien d'Intres (1 point), Arcens (1 point), Mézilhac (1 point), Saint Christol (1 point), Belsentes (1 point), Mariac (1 point). Comme pour les cartons, le but est d'installer une colonne dans chaque commune.

❖ Projet de loi concernant le gaspillage et l'économie circulaire

Le projet de loi contre le gaspillage et pour économie circulaire a été adopté par le parlement le 30 janvier. Les grands points évoqués sont :

- Le recyclage des plastiques
- Les nouvelles filières REP
- La mise en place de la consigne

- L'harmonisation du tri sélectif
- Les destructions interdites et le recyclage obligatoire
- La suppression des tickets de caisse
- L'information du consommateur à travers la réparabilité

~~~~~

Avant de clôturer le dernier Comité Syndical de cette mandature, Monsieur le Président tient à remercier tous les délégués pour leur implication dans les projets du SICTOMSED, six années de travail intense mais aussi de réflexion pour arriver au changement complet de notre système de collecte.

Une révolution dans la gestion des déchets comme l'a écrit la presse.

Si la démarche environnementale a été comprise, le rôle des délégués a été primordial : communiquer auprès des conseils municipaux, convaincre, trouver des emplacements.... Et les chiffres sont là, 29% de baisse des ordures ménagères résiduelles.

Monsieur le Président s'adresse en particulier à Monsieur André FOUREZON qui l'a accompagné dans le monde compliqué des déchets pendant 19 ans, et le remercie pour sa présence, sa disponibilité et ses conseils avec en plus la lourde tâche de représenter le SICTOMSED au SYTRAD.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h15

Le secrétaire de séance,  
**André FOUREZON**

Le Président du SICTOMSED,  
**Pierre CROS**

**Pièces jointes :**

Annexe 1 : Compte administratif 2019 – Budget Général : Vue d'ensemble - Fonctionnement  
Annexe 2 : Compte administratif 2019 - Budget Général : Vue d'ensemble - Investissement  
Annexe 3 : Compte administratif 2019 – Budget Annexe : Vue d'ensemble - Fonctionnement  
Annexe 4 : Compte administratif 2019 – Budget Annexe : Vue d'ensemble – Investissement  
Annexe 5 : Budget Primitif 2020 – Budget Général – Section de Fonctionnement – Détail des dépenses  
Annexe 6 : Budget Primitif 2020 – Budget Général – Section de Fonctionnement – Détail des recettes  
Annexe 7 : Budget Primitif 2020 – Budget Général – Section d'Investissement – Détail des dépenses  
Annexe 8 : Budget Primitif 2020 – Budget Général – Section d'Investissement – Détail des recettes  
Annexe 9 : Budget Primitif 2020 – Budget Annexe – Section de Fonctionnement – Détail des dépenses  
Annexe 10 : Budget Primitif 2020 – Budget Annexe – Section de Fonctionnement – Détail des recettes  
Annexe 11 : Budget Primitif 2020 – Budget Annexe – Section d'Investissement – Détail des dépenses  
Annexe 12 : Budget Primitif 2020 – Budget Annexe – Section d'Investissement – Détail des recettes  
Annexe 13 : Analyse des offres CAO : Achat d'une pelle de manutention neuve avec un grappin à métaux